

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	53	2	0
délibéré : Adopté à l'unanimité			

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du samedi 4 juillet 2020**

Le samedi 4 juillet 2020 à 11h00, le conseil municipal s'est réuni au sein du complexe sportif Alexandra David-Néel sur convocation du mardi 30 juin 2020 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2020-168
objet : Election du maire
rapporteur : Madame Laura GANDOLFI
pièce(s)-jointe(s) : PV élection maire et adjoints.pdf, annexe PV proclamation des résultats.odg, tableau CM.pdf

Président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s :

Madame Marwa ABDELLI, Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Mariano BERON-PEREZ, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Katia BUISSON, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Virginie DEMARS, Madame Sylvie DONATI, Madame Agathe FORT, Monsieur Stéphane FRIOUX, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Jacques GERNET, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Madame Morgane GUILLAS, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Monsieur Maxime JOURDAN, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Floyd NOVAK, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE, Madame Emilie PROST, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Pauline SCHLOSSER, Madame Agnès THOUVENOT, Madame Sonia TRON, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Béatrice VESSILLER, Monsieur Jacques VINCE.

Procurations :

Monsieur Alain GARCIA donne pouvoir à Loïc CHABRIER, Monsieur Prosper KABALO donne pouvoir à Mahrez BENHADJ.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Marwa ABDELLI.

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L2122-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

Selon l'article 2122-7, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir recueilli les candidatures, la doyenne, madame Laura Gandolfi qui préside la séance, fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Au premier tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	6
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
Nombre de bulletins nuls - art. L. 66 du code électoral	0
Suffrages exprimés (=bulletins trouvés – blancs et nuls)	47
Majorité absolue	24

Nom des candidats	Nombre de bulletins
Cédric VAN STYVENDAEL	47

La liste « Villeurbanne c'est vous ! » ne participe pas au vote.

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL est proclamé maire de Villeurbanne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proclamer, monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, maire de Villeurbanne.

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 4 juillet 2020 et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2020
identifiant de l'acte : 069-216902668-20200704-lmc122295-DE-1-1

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne